

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: BRODITEC G-29

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: BE2018-0005

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0018309-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	5
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	5
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	7
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	7
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	8
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	8
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	9
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	9
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	10
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	10
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	10
4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques	11
4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	11

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	11
4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	12
4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	12
4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques	13
4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	13
4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	13
4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	14
4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	14
4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques	15
4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	16
4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	16
4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	16
4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	16
4.7.1 Consignes d'utilisation spécifiques	18
4.7.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	18
4.7.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	18
4.7.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	19
4.7.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	19
5. Conditions générales d'utilisation	19
5.1. Consignes d'utilisation	19
5.2. Mesures de gestion des risques	21
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	22
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	23
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	24
6. Autres informations	24

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

BRODITEC G-29
Brodilux Grain
BRODITOP NEXT GRAIN
BRODITOP SENSITIVE GRAIN
DEVILTOP SENSITIVE GRAIN
RODIBROD SENSITIVE GRAIN
ZED BF GRAIN

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	ZAPI S.p.A.
	Adresse	via Terza Strada 12 35026 Conselve Italie
Numéro de l'autorisation	BE2018-0005	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0018309-0000	
Date de l'autorisation	07/06/2018	
Date d'expiration de l'autorisation	15/02/2023	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Zapi S.p.A.
Adresse du fabricant	Via Terza, Strada 12 35026 Conselve (PD) Italie
Emplacement des sites de fabrication	Via Terza, Strada 12 35026 Conselve (PD) Italie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	11 - Brodifacoum
Nom du fabricant	PM Tezza S.r.l.
Adresse du fabricant	Via del Lavoro 326 37050 Angiari (VR) Italie
Emplacement des sites de fabrication	Via Tre Ponti 22 37050 S.Maria di Zevio (VR) Italie

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Brodifacoum	3-[3-(4'-bromobiphenyl-4-yl)-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphtyl]-4-hydroxycoumarin	Substance active	56073-10-0	259-980-5	0.0029

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Risque présumé d'effets graves pour les organes [sang] à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

Conseils de prudence

Ne pas respirer les poussières.
 Consulter un médecin en cas de malaise.
 Garder sous clef.
 Éliminer le contenu dans le respect de la réglementation locale.

4. Utilisation(s) autorisée(s)**4.1 Description de l'utilisation****Utilisation 1 - Souris domestiques et/ou rats – réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – intérieur****Type de produit**

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Mus musculus-Souris domestique-Juvéniles et adultes
 Rattus norvegicus-Rat brun-Juvéniles et adultes

Domaine d'utilisation

Intérieur

Méthode(s) d'application

Application des appâts -
 - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
 - Points d'appâts couverts et protégés.

Taux et fréquences d'application

Rats: - Forte infestation: jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât espacé de 5 m. - Faible infestation: jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât espacé de 10 m. Souris: - Forte infestation: jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât espacé de 2 m. - Faible infestation: jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât espacé de 5 m. - 0 -
 Rats:
 - Forte infestation: jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât espacé de 5 m.

- Faible infestation: jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât espacé de 10 m.

Souris:

- Forte infestation: jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât espacé de 2 m.

- Faible infestation: jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât espacé de 5 m.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Seau en plastique (PP) étiqueté avec / sans doublure interne en plastique PE (appât en vrac) - 3-10 kg

Seau en plastique (PP) étiqueté avec / sans doublure interne en plastique PE (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - 3-15 Kg

Boîte en carton étiquetée avec / sans doublure interne en plastique PE (appât en vrac): 3-10 kg

Boîte en carton étiquetée avec / sans doublure interne en plastique PE (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) 3-15 kg

Sac en papier étiqueté multicouche / doublé de plastique PE (appât en vrac) 3-10 kg

Sac en papier étiqueté multicouche / doublé de plastique PE (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) 3-25 kg

Pot en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (appât en vrac) - 3-10 kg

Pot en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) 3-15 kg

Réservoir en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (appât en vrac) - 3-10 kg

Réservoir en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) 3-15 kg

Boîte de conserve en fer-blanc électrolytique non revêtue étiquetée / imprimée (appât en vrac): 3-10 kg

Boîte de conserve en fer-blanc électrolytique non revêtue étiquetée / imprimée (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) 3-15 kg

Boîte en carton imprimée contenant des stations d'appât sécurisées pré-dosées étiquetées en plastique PP, chacune contenant jusqu'à 50 g de sachets en papier/PE pour souris de 15 / 25 / 50 g – 3-15 kg

Boîte en carton imprimée contenant des stations d'appât sécurisées pré-dosées étiquetées en plastique PP, chacune contenant jusqu'à 100 g de sachets en papier/PE pour rats de 15 / 25 / 50 / 100 g – 3-15 kg

Boîte en carton imprimée (appât en vrac) - 3-10 kg

Boîte en carton imprimée (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - 3-15 kg

Sac en plastique (PE) ou en aluminium étiqueté / imprimé (appât en vrac) - 3-10 kg

Sac en plastique (PE) ou en aluminium étiqueté / imprimé (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - 3-15 kg

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

Suivez les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques correspondant.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir Section 5.4

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir Section 5.5

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Souris domestiques et/ou rats – réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – extérieur autour de bâtiments

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Mus musculus-Souris domestique-Juvéniles et adultes

Rattus norvegicus-Rat brun-Juvéniles et adultes

Domaine d'utilisation

Extérieur

Extérieur autour de bâtiments

Méthode(s) d'application

Application des appâts -

- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
- Points d'appâts couverts et protégés.

Taux et fréquences d'application

Rats: - Forte infestation: jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât espacé de 5 m. - Faible infestation: jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât espacé de 10 m. Souris: - Forte infestation: jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât espacé de 2 m. - Faible infestation: jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât espacé de 5 m. - 0 -

Rats:

- Forte infestation: jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât espacé de 5 m.
- Faible infestation: jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât espacé de 10 m.

Souris:

- Forte infestation: jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât espacé de 2 m.
- Faible infestation: jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât espacé de 5 m.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Seau en plastique (PP) étiqueté avec / sans doublure interne en plastique PE (appât en vrac) - 3-10 kg

Seau en plastique (PP) étiqueté avec / sans doublure interne en plastique PE (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - 3-15 Kg

Boîte en carton étiquetée avec / sans doublure interne en plastique PE (appât en vrac): 3-10 kg

Boîte en carton étiquetée avec / sans doublure interne en plastique PE (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) 3-15 kg

Sac en papier étiqueté multicouche / doublé de plastique PE (appât en vrac) 3-10 kg

Sachet de papier étiqueté multicouche / doublé de plastique PE (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) 3-25 kg

Pot en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (appât en vrac) - 3-10 kg

Pot en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) 3-15 kg

Réservoir en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (appât en vrac) - 3-10 kg

Réservoir en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) 3-15 kg

Boîte de conserve en fer-blanc électrolytique non revêtue étiquetée / imprimée (appât en vrac): 3-10 kg

Boîte de conserve en fer-blanc électrolytique non revêtue étiquetée / imprimée (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) 3-15 kg

Boîte en carton imprimée contenant des stations d'appât sécurisées pré-dosées étiquetées en plastique PP, chacune contenant jusqu'à 50 g de sachets en papier/PE pour souris de 15 / 25 / 50 g – 3-15 kg

Boîte en carton imprimée contenant des stations d'appât sécurisées pré-dosées étiquetées en plastique PP, chacune contenant jusqu'à 100 g de sachets en papier/PE pour rats de 15 / 25 / 50 / 100 g – 3-15 kg

Boîte en carton imprimée (appât en vrac) - 3-10 kg

Boîte en carton imprimée (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - 3-15 kg

Sac en plastique (PE) ou en aluminium étiqueté / imprimé (appât en vrac) - 3-10 kg

Sac en plastique (PE) ou en aluminium étiqueté / imprimé (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - 3-15 kg

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
 - Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
 - Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
 - Pour les applications en extérieur, les points d'appât doivent être couverts et placés dans des endroits stratégiques afin de minimiser l'exposition des organismes non ciblés.
- Suivez les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques correspondant.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons)

éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Si les points d'appât se trouvent à proximité de plans d'eau (par exemple des rivières, des étangs, des canaux, des digues, des fossés d'irrigation) ou les systèmes d'évacuation des eaux sont placés, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir Section 5.4

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir Section 5.5

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Souris domestiques – grand public – intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-Souris domestique-Juvéniles et adultes
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.

Taux et fréquences d'application

Souris: - Forte infestation: jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât espacé de 2 m. -
Faible infestation: jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât espacé de 5 m. - 0 -

Souris:

- Forte infestation: jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât espacé de 2 m.
- Faible infestation: jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât espacé de 5 m.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Station d'appât sécurisée pré-dosée étiquetée en plastique PP (15/25/50 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 50 g
Boîte en carton imprimée contenant 1 station d'appât sécurisée pré-dosée étiquetée en PP (15/25/50 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 50 g
Pot en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (15/25/50 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 50 g
Réservoir en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (15/25/50 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 50 g
Boîte en carton imprimée (15/25/50 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 50 g
Seau en plastique (PP) étiqueté (15/25/50 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 50 g
Boîte de conserve en fer-blanc électrolytique non revêtue étiquetée / imprimée (15/25/50 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 50 g
Sac en plastique (PE) étiqueté / imprimé (25/50 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 50 g

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir Section 5.2

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir Section 5.3

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir Section 5.4

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir Section 5.5

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Rats – grand public – intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Rat brun-Juvéniles et adultes
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	Rats: - Forte infestation: jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât espacé de 5 m. - Faible infestation: jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât espacé de 10 m. - 0 - Rats: - Forte infestation: jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât espacé de 5 m.

	- Faible infestation: jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât espacé de 10 m.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Station d'appât sécurisée pré-dosée étiquetée en plastique PP (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 100 g</p> <p>Boîte en carton imprimée contenant 1 station d'appât sécurisée pré-dosée étiquetée en PP (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 100 g</p> <p>Pot en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 150 g</p> <p>Réservoir en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 150 g</p> <p>Boîte en carton imprimée (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 150 g</p> <p>Seau en plastique (PP) étiqueté (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 150 g</p> <p>Boîte de conserve en fer-blanc électrolytique non revêtue étiquetée / imprimée (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 150 g</p> <p>Sac en plastique (PE) étiqueté / imprimé (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 100 g</p>

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Les postes d'appâtage ne doivent être inspectées que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir Section 5.2

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir Section 5.3

--

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir Section 5.4

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir Section 5.5

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Rats – grand public – extérieur autour de bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Rat brun-Juvéniles et adultes
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour de bâtiments
Méthode(s) d'application	Application des appâts - - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	Rats: - Forte infestation: jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât espacé de 5 m. - Faible infestation: jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât espacé de 10 m. - 0 - Rats: - Forte infestation: jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât espacé de 5 m. - Faible infestation: jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât espacé de 10 m.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Station d'appât sécurisée pré-dosée étiquetée en plastique PP (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 100 g
Boîte en carton imprimée contenant 1 station d'appât sécurisée pré-dosée étiquetée en PP (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 100 g
Pot en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 150 g
Réservoir en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 150 g
Boîte en carton imprimée (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 150 g
Seau en plastique (PP) étiqueté (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 150 g
Boîte de conserve en fer-blanc électrolytique non revêtue étiquetée / imprimée (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 150 g
Sac en plastique (PE) étiqueté / imprimé (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - jusqu'à 100 g

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés. Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir Section 5.2

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir Section 5.3

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir Section 5.4

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir Section 5.5

4.6 Description de l'utilisation

Utilisation 6 - Souris domestiques et/ou rats – professionnels – intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-Souris domestique-Juvéniles et adultes Rattus norvegicus-Rat brun-Juvéniles et adultes
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	Rats: - Forte infestation: jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât espacé de 5 m. - Faible infestation: jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât espacé de 10 m. Souris: - Forte infestation: jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât espacé de 2 m. - Faible infestation: jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât espacé de 5 m. - 0 - Rats: - Forte infestation: jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât espacé de 5 m. - Faible infestation: jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât espacé de 10 m. Souris: - Forte infestation: jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât espacé de 2 m. - Faible infestation: jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât espacé de 5 m.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Seau en plastique (PP) étiqueté avec / sans doublure interne en plastique PE (appât en vrac) - 3-10 kg
Seau en plastique (PP) étiqueté avec / sans doublure interne en plastique PE (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - 3-15 Kg
Boîte en carton étiquetée avec / sans doublure interne en plastique PE (appât en vrac): 3-10 kg
Boîte en carton étiquetée avec / sans doublure interne en plastique PE (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) 3-15 kg
Sac en papier étiqueté multicouche / doublé de plastique PE (appât en vrac) 3-10 kg
Sachet de papier étiqueté multicouche / doublé de plastique PE (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) 3-25 kg
Pot en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (appât en vrac) - 3-10 kg
Pot en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) 3-15 kg
Réservoir en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (appât en vrac) - 3-10 kg
Réservoir en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) 3-15 kg
Boîte de conserve en fer-blanc électrolytique non revêtue étiquetée / imprimée (appât en vrac): 3-10 kg
Boîte de conserve en fer-blanc électrolytique non revêtue étiquetée / imprimée (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) 3-15 kg
Boîte en carton imprimée contenant des stations d'appât sécurisées pré-dosées étiquetées en plastique PP, chacune contenant jusqu'à 50 g de sachets en papier/PE pour souris de 15 / 25 / 50 g – 3-15 kg
Boîte en carton imprimée contenant des stations d'appât sécurisées pré-dosées étiquetées en plastique PP, chacune contenant jusqu'à 100 g de sachets en papier/PE pour rats de 15 / 25 / 50 / 100 g – 3-15 kg
Boîte en carton imprimée (appât en vrac) - 3-10 kg
Boîte en carton imprimée (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - 3-15 kg
Sac en plastique (PE) ou en aluminium étiqueté / imprimé (appât en vrac) - 3-10 kg
Sac en plastique (PE) ou en aluminium étiqueté / imprimé (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - 3-15 kg

4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Pour les souris: Les postes d'appâtage doivent être inspectés au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin.
Pour les rats: Les postes d'appâtage doivent être inspectés seulement 5 à 7 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin.
Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir Section 5.
2

4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir Section 5.4

4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir Section 5.5

4.7 Description de l'utilisation

Utilisation 7 - Souris domestiques et/ou rats – professionnels – extérieur autour de bâtiments

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-Souris domestique-Juvéniles et adultes Rattus norvegicus-Rat brun-Juvéniles et adultes
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour de bâtiments
Méthode(s) d'application	Application des appâts - - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	Rats: - Forte infestation: jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât espacé de 5 m. - Faible infestation: jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât espacé de 10 m. Souris: - Forte infestation: jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât espacé de 2 m. - Faible infestation: jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât espacé de 5 m. - 0 - Rats: - Forte infestation: jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât espacé de 5 m. - Faible infestation: jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât espacé de 10 m. Souris: - Forte infestation: jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât espacé de 2 m. - Faible infestation: jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât espacé de 5 m.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Seau en plastique (PP) étiqueté avec / sans doublure interne en plastique PE (appât en vrac) - 3-10 kg Seau en plastique (PP) étiqueté avec / sans doublure interne en plastique PE (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - 3-15 Kg Boîte en carton étiquetée avec / sans doublure interne en plastique PE (appât en vrac): 3-10 kg Boîte en carton étiquetée avec / sans doublure interne en plastique PE (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) 3-15 kg Sac en papier étiqueté multicouche / doublé de plastique PE (appât en vrac) 3-10 kg Sachet de papier étiqueté multicouche / doublé de plastique PE (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) 3-25 kg Pot en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (appât en vrac) - 3-10 kg Pot en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) 3-15 kg Réservoir en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (appât en vrac) - 3-10 kg Réservoir en plastique (PP, PE, HDPE) étiqueté / imprimé (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) 3-15 kg Boîte de conserve en fer-blanc électrolytique non revêtue étiquetée / imprimée (appât en vrac): 3-10 kg Boîte de conserve en fer-blanc électrolytique non revêtue étiquetée / imprimée

(15/25/50/100 g sachets en papier/PE) 3-15 kg
Boîte en carton imprimée contenant des stations d'appât sécurisées pré-dosées étiquetées en plastique PP, chacune contenant jusqu'à 50 g de sachets en papier/PE pour souris de 15 / 25 / 50 g – 3-15 kg
Boîte en carton imprimée contenant des stations d'appât sécurisées pré-dosées étiquetées en plastique PP, chacune contenant jusqu'à 100 g de sachets en papier/PE pour rats de 15 / 25 / 50 / 100 g – 3-15 kg
Boîte en carton imprimée (appât en vrac) - 3-10 kg
Boîte en carton imprimée (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - 3-15 kg
Sac en plastique (PE) ou en aluminium étiqueté / imprimé (appât en vrac) - 3-10 kg
Sac en plastique (PE) ou en aluminium étiqueté / imprimé (15/25/50/100 g sachets en papier/PE) - 3-15 kg

4.7.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.).
Pour les souris: Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
Les postes d'appâtage doivent être inspectés au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin.

Pour les rats: Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
Les postes d'appâtage doivent être inspectés seulement 5 à 7 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin.

Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.

Suivez les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques correspondant.

4.7.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

4.7.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en

contact avec l'eau.

4.7.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir Section 5.4

4.7.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir Section 5.5

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Professionnels ayant des compétences avancées démontrées

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.

- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.

- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.

- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.

Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)

- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.

- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).

- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire

ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.

- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.

- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.

- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.

- Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (EN 374, catégorie III).

- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit.

- Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

- L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement.

- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.

- Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.

Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable.

Mode d'emploi «spécifique selon l'appât»:- Appât en sachets: Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât- Appât en vrac: Placez l'appât dans la station d'appât à l'aide d'un dispositif de dosage. Après avoir placé l'appât, nettoyer en évitant la formation de poussière, par exemple, à l'aide d'un chiffon humide.

Professionnels

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.

- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.

- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.

- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.

Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)

- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.

- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).

- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire

ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.

- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.

- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.

- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.

- Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (EN 374, catégorie

III).

- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit.
- Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.

- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

Mode d'emploi «spécifique selon l'appât»:- Appât en sachets: Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât- Appât en vrac: Placez l'appât dans la station d'appât à l'aide d'un dispositif de dosage. Après avoir placé l'appât, nettoyer en évitant la formation de poussière, par exemple, à l'aide d'un chiffon humide.

Grand public

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant d'utiliser des produits rodenticides, envisager la possibilité de recourir à des méthodes de contrôle non chimiques (des pièges par exemple).
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures. - Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât].
- Placer les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles. - Placer les postes d'appâtage à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers.
- Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau.

Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit.
Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

- Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

Professionnels ayant des compétences avancées démontrées

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels formés uniquement»).
- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

Professionnels

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine).
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans procéder à une évaluation préalable du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:
 - Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).
 - Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).
- Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 de ce document (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Ne pas nettoyer les postes d'appâtage à l'eau entre deux applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

Grand public

- Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Ne pas utiliser de rodenticides anticoagulants en guise d'appâts permanents (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs).
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:
 - le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).
- Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 de ce document (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Professionnels ayant des compétences avancées démontrées

Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

Antidote : Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

En cas :

- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse ;
- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes ;
- d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin ou le Centre Antipoisons (tél 070 245 245) et présentez le contenant du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire ou le Centre Antipoisons (tél 070 245 245) en cas d'ingestion par un animal domestique.

Dangereux pour la faune.

- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: « Ne pas déplacer ni ouvrir ; contient un rodenticide ; BRODITEC G-29, numéro d'autorisation ; substance active : Brodifacoum ; en cas d'incident, contactez un professionnel qui peut contacter le Centre Anti-Poison (tél. 070 245 245) »

Professionnels

Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

Antidote : Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

En cas :

- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse ;
- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes ;
- d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin ou le Centre Antipoisons (tél 070 245 245) et présentez le contenant du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire ou le Centre Antipoisons (tél 070 245 245) en cas d'ingestion par un animal domestique.

Dangereux pour la faune.

- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: « Ne pas déplacer ni ouvrir ; contient un rodenticide ; BRODITEC G-29, numéro d'autorisation ; substance active : Brodifacoum ; en cas d'incident, contactez un professionnel qui peut contacter le Centre Anti-Poison (tél. 070 245 245) »

Grand public

Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

Antidote : Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

En cas :

- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse ;
- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes ;
- d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin ou le Centre Antipoisons (tél 070 245 245) et présentez le contenant du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire ou le Centre Antipoisons (tél 070 245 245) en cas d'ingestion par un animal domestique.

Dangereux pour la faune.

- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: « Ne pas déplacer ni ouvrir ; contient un rodenticide ; BRODITEC G-29, numéro d'autorisation ; substance active : Brodifacoum ; en cas d'incident, contactez un professionnel qui peut contacter le Centre Anti-Poison (tél. 070 245 245) »

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Professionnels ayant des compétences avancées démontrées

- A chaque inspection et Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée]. Ceci afin de limiter le risque d'ingestion et d'empoisonnement des enfants, animaux de compagnie et autres animaux.

Professionnels

- A chaque inspection et Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée]. Ceci afin de limiter le risque d'ingestion et d'empoisonnement des enfants, animaux de compagnie et autres animaux.

Grand public

- A chaque inspection et Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée]. Ceci afin de limiter le risque d'ingestion et d'empoisonnement des enfants, animaux de compagnie et autres animaux. L'utilisation de gants est recommandée.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conservé le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil. Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.

Durée de conservation : 24 mois à partir de la date de production

6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.